Titre de la thèse en français [[1]](#footnote-1) :

Titre de la thèse en anglais 1 :

Auteur de la thèse (Prénom Nom) :

Affiliation de l’auteur [[2]](#footnote-2) :

Courriel professionnel de l’auteur :

Adresse postale professionnelle de l’auteur :

Thèse soutenue le [*date de soutenance*] à [*lieu de soutenance (Université, ville)]*

Composition du jury :

Prénom Nom (fonction pour la thèse et la soutenance)[[3]](#footnote-3), affiliation[[4]](#footnote-4)

Prénom Nom (fonction pour la thèse et la soutenance), affiliation

…

Courriel(s) directeur-trice-s de thèse :

Résumé long de la thèse [[5]](#footnote-5) :

Références citées [[6]](#footnote-6) :

Lien internet permettant d’accéder à la thèse si elle est consultable dans son intégralité :

# Lettre de transfert de droit de copie

Je soussigné, , auteur du résumé de thèse, objet de la présente lettre de transfert de droit de copie, soumets le résumé de thèse intitulé :

ci-après dénommé « l’œuvre », pour publication dans la revue *Bulletin de psychologie*, ci-après dénommée « la revue », dont le propriétaire et l’éditeur est l’association Groupe d’études de psychologie, ci-après dénommée « l’éditeur » et qui, dès parution des articles, est réputée propriétaire des droits.

Je garantis à l’éditeur, en mon nom et en celui des coauteurs de l’article, que ce travail est une œuvre originale, n’a pas fait l’objet d’une publication antérieure dans aucun autre journal ou ouvrage et sous aucun autre support médiatique, y compris électronique et n’a été proposé à aucun autre éditeur aux fins de publication.

Par la présente et en contrepartie de la parution de l’œuvre dans la revue, je cède, en mon nom et en celui des coauteurs de l’œuvre, nos droits patrimoniaux à l’éditeur aux conditions décrites ci-après.

L’auteur cède expressément à l’éditeur, outre le droit d’édition, tous les droits patrimoniaux d’adaptation, de reproduction et de représentation afférents à l’œuvre pour tous supports, papier, électronique (notamment internet), ou autres.

La présente cession de droits d’auteur est définitive et exclusive au profit de l’éditeur.

La présente cession de droits est consentie pour avoir effet en tous lieux, pour tous les pays et toutes les langues, et pour tout le temps que durera la propriété littéraire de l’auteur et de ses ayants droit, d’après les législations tant française qu’étrangères et les conventions internationales, actuelles ou futures, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Il est convenu que la non-exploitation de l’un ou de plusieurs des droits cédés ne peut en aucun cas remettre en cause la présente cession, lesdits droits étant cédés irrévocablement à l’éditeur.

L’auteur garantit à l’éditeur la jouissance entière et libre des droits cédés contre tout trouble, revendication et éviction quelconque. Il déclare expressément disposer des droits cédés par le présent contrat et que l’œuvre n’a fait l’objet d’aucun contrat d’édition encore valable et n’entre pas dans le cadre d’un droit de préférence, tel qu’il est désigné à l’article L. 132-4 du code de la propriété intellectuelle que l’auteur déclare parfaitement connaître, accordé antérieurement par lui à un autre éditeur.

L’auteur certifie en particulier avoir recueilli de la part des personnes physiques figurant sur les photographies insérées dans l’œuvre leur autorisation expresse pour qu’elles soient utilisées par l’auteur aux fins de publication dans ladite œuvre.

L’auteur conserve le droit d’utiliser son œuvre à des fins non commerciales et, plus précisément, à des fins exclusives d’enseignement ou pour ses travaux personnels de recherche, sous réserve, d’une part, de mentionner le droit de reproduction dont l’éditeur est titulaire sur l’œuvre dès sa publication et, d’autre part, de n’en retirer aucune contrepartie financière. L’auteur adressera à l’éditeur toute demande d’utilisation partielle ou totale qui pourrait lui être adressée par des tiers.

Pour tout litige né de l’interprétation ou de l’exécution de la présente cession de droits, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux de Paris (France).

Il est expressément convenu entre l’auteur et l’éditeur que tout litige relatif à l’interprétation ou à l’exécution du présent accord est exclusivement soumis à la loi française.

Fait à…………………………………………………, le ……………………,

Signature :

1. . Tel qu’il apparaît sur la thèse. [↑](#footnote-ref-1)
2. . Nom complet du laboratoire, du centre hospitalier… + acronyme  [↑](#footnote-ref-2)
3. . Après le nom, préciser le cas échéant, entre parenthèses : directeur/directrice de thèse, co-directeur/co-directrice de thèse, président(e) du jury, rapporteur… [↑](#footnote-ref-3)
4. . Nom de l’université, de l’organisme de recherche… [↑](#footnote-ref-4)
5. . Résumé en français (un niveau de titre maximum), entre 2 000 et 2 600 mots références comprises (il est donc souhaitable de limiter le nombre de références citées).

   Préciser : champ scientifique de référence, questionnement de départ ayant conduit à la réalisation de la thèse (préoccupations d’ordre pragmatique, théorique, méthodologique, empirique…), épistémologie sous-tendant le travail de recherche ou l’intervention, corpus scientifiques mobilisés (théories, modèles, état de l’art…), méthodologie de(s) étude(s) réalisée(s) (dispositifs, outils d’investigation et de traitement des données…), résultats essentiels et apports en regard des questionnements initiaux, perspectives, applications, discussions…

   Si l’emploi du « je » ou de toute autre forme de personnalisation est acceptable dans une présentation orale, elles doivent être évitées dans le cas d’une publication. L’écriture du résumé doit tenir compte du caractère généraliste de la revue et l’exercice demandé s’apparente à une opération de diffusion scientifique destinée à un public averti. [↑](#footnote-ref-5)
6. . Références aux normes du bulletin de psychologie (uniquement celles citées dans le texte), cf. <http://www.bulletindepsychologie.net/vente/documents/auteurs.doc>) [↑](#footnote-ref-6)